

pouvoir contre pouvoir

Les Maires de province sauront - ils profiter du conflit entre Paris et l'État ?

Ce titre du journal «Le Monde» du 21 juin, m'inspire cette réflexion : Dans ce conflit qui oppose le Maire de PARIS à l'État, l'une des questions est : Le contribuable et l'usager parisiens paient-ils trop pour la province ou l'inverse ?

Ici c'est la querelle de l' élu Jacques CHIRAC contre l'État, mais avec ce double aspect sous jacent de PARIS contre la province. Pouvoir de l' élu contre pouvoir de l'État, pouvoir de PARIS contre pouvoir de la province.

Notre vie est en effet ponctuée de ce va-et-vient incessant entre l'influence de l'un ou l'autre des protagonistes. Ce mal ne vient - il pas de la séparation entre le pouvoir de «l'État administration» et celui de l' élu.

Poids respectif des énarques au plus haut niveau et poids des ministres, combien de réformes présentées par ceux-ci s'égarant dans les chicanes administratives. Faut-il fractionner le puissant ministère des finances pour diminuer le pouvoir de ses hauts fonctionnaires et le rendre aux ministres ?

Les pouvoirs se contrarient encore, quant au nom des régions, ils les opposent. Comment créer les villes nouvelles de la ceinture parisienne et quelques années plus tard, défendre la décentralisation et l'implantation industrielle dans l'Ouest ?

CHIRAC, Maire de PARIS, voudrait enlever son pouvoir à la DATAR pour réindustrialiser la région parisienne ; c'est le même, premier ministre, qui défendait la décentralisation industrielle.

Mais à qui donc est ce pouvoir, et n'est-il pas temps de le donner aux élus des régions souveraines, avant que pouvoir et contre pouvoir ne nous conduisent à la destruction de l'État.



Jean Luc le Douarin

questions régionales

LA FIN D'UN SEXENNAT

Un bail de six ans

Le Préfet PHILIP sera resté près de six années en Bretagne. Ce n'est pas la durée d'un septennat, mais ce fut un bon bail, presque un record de longévité pour un Préfet de Région. Sa nomination à LYON, à la tête de la région la plus importante après l'Île de France est une incontestable promotion. Elle souligne l'éminence des qualités d'autorité, d'intelligence et d'adaptation que tous accordent à ce grand commis de l'État. Elle montre que sa carrière n'a pas été longuement affectée par le divorce intervenu entre le Président de la République qu'il doit servir et le Maire de Paris dont il était l'ami.

pour un proconsul

Son proconsulat aura été heureux. Aucune de ces grandes manifestations bretonnes qui inquiétèrent tant la Vème République Gaullienne n'auront troublé le passage du Préfet PHILIP dans notre province. Certes, quelques pétards ont-ils pu donner l'illusion du danger mais il faisait plus de mal à la réputation de la Bretagne qu'ils ne portaient atteinte à la puissance de l'État français. Encore aura-t-il eu la grande satisfaction d'assister in extremis au démantèlement du F.L.B. Une conjonction de circonstances explique sans doute la relative quiétude de ce sexennat. Le rétablissement d'un solde migratoire positif, les progrès du désenclavement, la réussite de l'agriculture bretonne rénovée, la mise en place des institutions régionales, la charte culturelle, par exemple, ont contribué à assurer la paix dans la province. Le Préfet PHILIP lui-même s'est activement employé à résoudre certains problèmes et leur trouver des solutions propres à prolonger cet apaisement. S'il n'a pas toujours paru comprendre les obscurs mais généreux élans qui marquent l'identité bretonne, il a su cependant acquiescer le respect de tous les bretons, conquérir l'estime d'un grand nombre de ses partenaires, fussent-ils de l'opposition, et s'attacher le cœur d'hommes qui nourrissent parfois des convictions opposées aux siennes. Au service du centralisme par fonction, ne croyant pas au Régionalisme par scepticisme professionnel, provocateur à ses heures, rusé quand il le veut, profondément simple, avenant et clair avec n'importe qui quand il le désire, le Préfet PHILIP se montre tour à tour attentif et désinvolte, plein de sollicitude ou parfaitement machiavélique. Peut-être plus encore qu'il n'est gaulliste, c'est un Gaullien avec le sens de l'état, le don du devoir, le détachement personnel, la hauteur de vues, le sentiment de l'insignifiance des individus, le mépris et le goût du jeu politique et même la gouaille que cela implique.

*respecté et
estimé*

qui laisse la Bretagne

dans une quiétude fragile

Le proconsul d'Armorique rejoint la gaule lyonnaise. La province qu'il quitte conservera-t-elle la quiétude relative qu'elle connut sous son régime ? On peut en douter si l'on admet que la conjonction des facteurs précités en fut la cause. Son successeur devra faire face aux difficultés de l'emploi, au piétinement de l'industrialisation de la Bretagne, au désenclavement des régionalistes, au risque de mortalité infantile des institutions régionales, aux dangers qui menacent les productions animales bretonnes, à la crise structurelle et conjoncturelle des B.T.P., aux effets de l'agonie de l'aménagement du territoire, etc...

Le C.E.L.I.B. souhaite bonne chance à celui qui s'en va et bien du courage à celui qui arrive.

le point de vue du celib

On pourrait ajouter que si l'une d'elles avait, par hasard, les trois, elle n'aurait sans doute pas «l'autorisation des Finances», formule sacrée qui, seule, permet d'agir... ou de paralyser.

Pour en finir avec cette impuissance organisée, et majestueusement stupide, il faut non seulement que par le canal d'une déconcentration territoriale et d'une concentration locale des prérogatives, les moyens, les pouvoirs et les informations soient rassemblés dans une même main dépendant d'une tête située sur place. Il faut, en outre, que celle-ci informe tous ceux qui sont, au premier chef, concernés par ce genre de catastrophe et qu'elle reçoive d'eux informations et avis, lui permettant ainsi d'éviter les erreurs flagrantes et les critiques justifiées qui ont, une fois de plus, accompagné l'action de notre superbe et pusillanime Administration Française.



On attend incessamment les décisions gouvernementales tirant les conséquences de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz. Tiendront-elles réellement compte des conclusions auxquelles sont parvenues les instances délibératives qui, trois mois après l'échouement du super-tanker, ont consacré un travail approfondi aux moyens propres à prévenir, d'abord, de telles calamités publiques et, ensuite, à panser les plaies qu'elles laissent ? Seuls, en effet, le Sénat, par le canal de sa commission d'enquête, présidée par André COLLIN, et les Comités économiques et sociaux des régions littorales, sous l'égide de Claude CHAMPAUD, Président du Comité Économique et Social de Bretagne, ont abouti à des rapports détaillés et constructifs concernant tant les circonstances de la catastrophe et les responsabilités mises en jeu, que les moyens de prévention à mettre en œuvre, que les règles qui devront présider à la réparation des dommages. Sur ce sujet l'Assemblée Nationale et le Conseil Régional ont paru patiner pour ne pas dire plus. Le Gouvernement a fait des promesses vagues. Ce n'est pas être méfiant ou pessimiste, c'est être lucide que de craindre qu'elles relèvent, par nature de la peau de chagrin. Entre les généreuses paroles prononcées par les politiques sous le coup de l'accident, et le mandatement des sommes indemnitrices, l'alliance du jésuitisme technocratique, de l'écrémeuse bureaucratique et de la laderie des Finances auront beau jeu de réduire, de comprimer, de rétracter, d'éluder, d'amputer, d'éloigner, de supprimer les créances, voire de décourager les créanciers. Le temps qui passe parachèvera l'œuvre de notre admirable machinerie étatique par le jeu de l'érosion monétaire qui est devenu une sorte de droit régulier, issu du pouvoir de battre monnaie. Le temps n'appartient qu'à Dieu mais les pouvoirs publics en font un diabolique usage.

Déjà se profilent les restrictions mentales ou verbales qui ne manquent pas d'augurer de ce qui va se passer au fur et à mesure que le recul du temps érodera les sentiments de culpabilité et d'incurie ressentis par les uns, et l'intérêt émotionnel manifesté par les autres. C'est ainsi que l'administration centrale pose déjà le principe que les professionnels du tourisme n'exerçant pas leur activité dans des communes côtières directement polluées ne pourront pas faire état de préjudice consécutifs à la marée noire. Ce principe est d'autant plus stupide que — si les observations des trois derniers mois se confirment — par l'effet de l'éloignement et de quelques splendides bourdes journalistiques, c'est pratiquement toute la Bretagne, même intérieure, et particulièrement des zones indemnes, comme la Côte d'Émeraude, qui seront victimes du reflux touristique. Au contraire, la sinistrose peut profiter aux stations les plus atteintes ne serait-ce que parce que leur nom est, hélas ! devenu célèbre : c'est ainsi qu'il est annoncé qu'on fera la part de la pluie dans la prise en compte des baisses de chiffre d'affaire. Ce principe n'est pas stupide mais appliqué avec étroitesse de vue, une science météorologique contestable et un art consommé des statistiques, il peut conduire à des contentieux dont les intéressés ne sortiront qu'en acceptant des propositions lésionnaires ou des années de chicane pendant lesquelles la dette de l'État s'éteindra tout doucement. C'est ainsi que l'on ne prendra pas en compte les préjudices indirects ; c'est ainsi qu'on ne tiendra compte que des déclarations de revenu pour les manques à gagner, etc... C'est ainsi, donc, que faisant feu de tout bois, en mélangeant astucieusement les vrais arguments et les fausses raisons, la moulinette du «mal français» arrivera bien à transformer la marée noire de la Bretagne en noire purée pour les bretons qui en ont été les victimes.

Aussi, tous les bretons doivent-ils se rassembler pour que les rapports MARTRAY et DIDOU soient suivis d'effets, et que reçoivent application les quatre idées-force qui s'en dégagent.

MAREE NOIRE
QUATRE IDEES
FORCE
(suite)

MAREE NOIRE
ET NOIRE PUREE

*Le temps, les bureaux,
le «mal français» empêcheront-ils
l'indemnisation intégrale de
tous les sinistrés ?*

le point de vue du celib

MAREE NOIRE
QUATRE IDEES
FORCE

1 - Réparation intégrale et générale des préjudices subis.

Cette réparation incombe à l'État, seul. Maître des moyens de prévention et de l'autorité nationale, sujet du droit international en la matière, il est garant des dommages subis par les citoyens du fait des catastrophes qu'il n'a pu ou su prévenir. La réparation doit concerner toutes les victimes : salariés, commerçants, artisans, entreprises industrielles, etc..., les particuliers comme les collectivités publiques ou les associations. Elle doit se manifester non seulement sous la forme d'indemnités, mais aussi par des actions et des investissements destinés à rétablir des courants économiques, à reconstituer des fonds naturels et des équilibres écologiques, à obtenir le retour des touristes, etc...

Toutefois, convient-il que les Bretons, contribuables français, ne remboursent pas, par voie fiscale, ce qu'ils auront reçu de l'État. Ils ne sauraient, non plus, accepter que les autres contribuables français fassent les frais d'une pollution dont la cause réside dans les invraisemblables légèretés et les coupables imprudences, pour ne pas dire plus, qui marquent les transports maritimes d'hydrocarbure et qui traduisent une lâche et criminelle cupidité.

Il importe donc que l'État français poursuive, sans faiblesse et par tous moyens, les auteurs et les responsables de la pollution et qu'il obtienne, lui-même le remboursement intégral des préjudices qu'il aura intégralement réparés. Les Bretons sont en droit d'espérer que ces principes, qui forment les lignes directrices du rapport DIDOU, adopté, par le Comité Économique et Social de Bretagne, seront appliqués par l'État. Au besoin, ils doivent l'exiger.

2 - Mise en œuvre de moyens de prévention drastiques.

Il n'y a pas de bonne réparation des pollutions. La mort d'un oiseau mazouté, la salissure gluante et visqueuse de merveilles de la nature, comme les abers, l'humiliation du pêcheur ou du goémonier en chômage sont des plaies affectives, génératrices de préjudices moraux qu'aucune réparation pécuniaire ne peut éteindre. Messieurs les cyniques ont tort : l'argent qui n'a pas d'odeur ne peut chasser l'odeur du pétrole.

Même s'il n'est pas fiable à cent pour cent, le seul remède correct réside dans la prévention. Pour qu'elle soit sûre, elle doit être drastique et les moyens qui lui sont consacrés ne sauraient lui être chichement mesurés.

Tel est le sens du «Rapport MARTRAY» adopté non seulement par le Comité économique et social de Bretagne mais aussi par les onze régions littorales françaises et approuvé par les régions d'Outre-Mer. Ce texte propose une longue série de mesures pragmatiques, cohérentes et efficaces. Leur mise en œuvre demande de l'argent. Elle exigera encore plus une volonté politique qui seule peut permettre de briser les cloisonnements administratifs, de surmonter les égoïsmes internationaux et de vaincre les appétits commerciaux insensibles et avides. Elle requerra beaucoup de ténacité et de vigilance de la part des responsables et, tout d'abord, de celle des responsables régionaux.

3 - Éviter que la volonté de réparer et de prévenir ne s'émousse.

Si l'opinion nationale et régionale a été sensible aux dommages immédiats et spectaculaires de la marée noire, il n'en est pas moins vrai que les risques les plus graves et les plus généraux que la Bretagne court de son fait, résident dans le désintérêt, puis dans les reproches que son malheur peut lui valoir, le premier moment de compassion passé. Ce danger a fait l'objet de l'éditorial de la dernière lettre du C.E.L.I.B.. Il a également été évoqué ci-dessous («Marée Noire et noire purée»). Pour le prévenir, les Bretons auront besoin de recourir à leur célèbre entêtement.

4 - Information complète et permanente des responsables locaux et régionaux ainsi que des organisations d'usagers.

Une fois de plus l'inefficacité des agents et des rouages du pouvoir centralisé a été mise en relief par l'échouement de l'Amoco-Cadiz. Le rapport de la Commission Sénatoriale, présidée par André COLIN, souligne cet aspect fondamental des faiblesses de la prévention des pollutions maritimes et de la lutte contre leurs effets. Le nombre des ministères intéressés, la dichotomie des pouvoirs civils et militaires en ce domaine, les chasses gardées territoriales, l'irréductibilité bureaucratique, l'égoïsme et les luttes d'influences, la crispation des fonctionnaires sur les lambeaux de compétence qu'ils défendent, ou s'arrachent toutes griffes dehors, sont résumés d'une formule : « l'administration compétente ne dispose pas des moyens, celle qui a les moyens n'a pas les pouvoirs, celle qui a les pouvoirs, n'a pas les informations ».

questions régionales

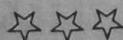
L'annexe B ter est morte : vive la ligne B ter ! Fille de la révolte bretonne de 1962, gloire du C.E.L.I.B., l'annexe B ter connaît ses derniers mois d'application. En septembre, les assemblées régionales auront à approuver les résultats d'une négociation initiée par la D.A.T.A.R., approuvés par un conseil interministériel et qui semble avoir recueilli l'acquiescement de principe des responsables régionaux politiques, sociaux et économiques.

En substance, il s'agit de transformer les crédits «bretons» de l'annexe B ter en une ligne budgétaire dont le montant serait affecté à la Région, répartis et utilisés sur proposition des institutions régionales. En clair, pour les non-initiés, à un système technocratique qui demeure mystérieux comme son nom, on va substituer une procédure décentralisée claire et régionaliste.

Le principe posé par les représentants de la région est qu'aucune entreprise bretonne utilisatrice ne doit subir une hausse sensible de ses coûts de transports du fait de cette novation de la convention tripartite passée entre l'État, la Bretagne et les transporteurs. De même, il ne doit en résulter pour les entreprises de transport, routier notamment, aucun trouble commercial ou financier brusque. Une partie des crédits sera donc utilisée au maintien de subventions dont le taux et les bénéficiaires seront déterminés chaque année. Cela nécessitera une étude tarifaire approfondie et continue à laquelle s'est déjà attaché un groupe composé de représentants des deux assemblées régionales ; des organisations économiques, notamment de l'agriculture ; de l'administration et des entreprises de transport, au premier rang desquels vient évidemment la SNCF.

Un second groupe déterminera les projets d'investissements de désenclavement pouvant être réalisés à l'aide des sommes qui ne seront pas employées à subventionner les transports pour lesquels l'aide des crédits B ter ne pourrait être supprimée sans contrevenir aux principes ci-dessus exposés. Ces fonds seront employés en priorité à l'amélioration des grandes lignes ferroviaires et notamment au remodelage et à l'électrification des parcours BREST - RENNES via SAINT BRIEUC, QUIMPER - RENNES via LORIENT et VANNES, et RENNES - SAINT MALO. Ils pourront, aussi, être employés pour des investissements routiers, les équipements routiers et ferroviaires de desserte des ports, et des équipements destinés à favoriser les liaisons rail-route, les dessertes de zones industrielles, etc... Il est bien certain cependant que, vu l'ampleur des travaux à effectuer, l'urgence des améliorations à apporter et l'importance des sommes à investir, ce sont les opérations d'électrification et de rectification des voies ferroviaires principales qui devraient recueillir l'essentiel des crédits qui demeureront disponibles après paiement des subventions aux entreprises. La S.N.C.F. s'engagerait à consacrer à ses investissements de modernisation des sommes doubles de celles dégagées par la Région à ce titre. Ce triplement des effets de crédits B ter devrait permettre de rénover et d'électrifier entre 70 et 140 kms de lignes par an. Bien que toute électrification doive logiquement partir de RENNES pour aller vers l'Ouest, il a été posé comme principe que l'on n'attendrait pas les dernières années du «plan ferroviaire breton» pour réaliser une amélioration sensible des dessertes du Finistère.

En vue du terme de son mandat, le Président du Comité Économique et Social, Claude CHAMPAUD voit ainsi se profiler l'un des objectifs qu'il s'était fixés et qu'il a poursuivis activement.



Depuis quelques années, le nom de S.P.L.I. faisait trembler certains responsables économiques, sociaux, politiques et administratifs d'Ille et Vilaine. A l'instar du «Joint Français», cette «Société (très parisienne de lingerie indémailable)», avait la tête dans la capitale, très loin de ses petites mains bretonnes. Lorsque nécessité financière faisait loi, on cherchait l'appui des notables locaux et des responsables régionaux pour obtenir le viatique susceptible de sauvegarder les 1.500 emplois, essentiellement féminins, répartis, pour la majorité d'entre eux, entre RENNES, CHATEAUGIRON, SAINT BRICE-en-COGLES et FOUGERES. Ensuite, les choses sérieuses se réglaient à Paris.

B ter(bis) OU L'ÉPILOGUE D'UN LIVRE BLANC

*Procédure
régionaliste*

*pour
les subventions
et les investissements
de désenclavement*

SPLI- RISIANISME

*Les usines
en Bretagne*

le point de vue du celib

SPLI- SIRIANISME (suite)

Mais le siège à Paris

«huit» qui et où ?

Si le dépôt de bilan n'a pas surpris tout le monde, ses effets consternent tous les responsables et les conditions dans lesquelles il s'est accompli irritent nombre d'entre eux. Celles dans lesquelles se déroulent les procédures et les tractations qui marquent ces situations engendrent leur colère. La faillite de l'entreprise demeure très parisienne. Tout se passe loin des travailleuses inquiètes pour leur emploi, dans des cantons qui n'offrent pas de solutions de rechange ; loin des maires qui ont endetté leur commune sur la foi d'assurances précises, loin du Tribunal de Commerce de RENNES dont la vigilance à l'égard des intérêts régionaux a été illustrée par l'affaire Oberthur (une vraie victoire provinciale et une réussite économique et sociale), loin des sous-préfets et des préfets, des conseillers-généraux et des autres élus, des responsables de toute sorte et de tout grade qui reçoivent le choc des mécontentements de la foule, paralysés par une ignorance et une impuissance qu'ils ne sont pas sûrs de devoir lui avouer, au risque d'être méprisés ou lui taire, au péril d'être honnis.

Pendant ce temps, aux marches du Palais de Paris, sur le carreau du Temple ou dans les boutiques du Sentier, une partie de monopoly se joue sur le chiffre 8. Qui est l'acquéreur de cette marque «8» propre à la S.P.L.I. ? Qui l'exploitera et où le fera-t-il ? Les paris sont ouverts. De toute façon, Paris ne perdra rien.

Encore un bel exemple de séparisianisme, pardon de «Spirisianisme».



VIENT DE PARAITRE

*«Mai Breton»
par Georges Pierret*

*quand tous les C.R.S.
étaient*

en Bretagne

Le 10^e anniversaire de Mai 1968 nous vaut, depuis quelques mois, une abondante littérature. Mais on ne s'attendait pas à voir paraître, à cette occasion, une Histoire du CELIB.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Pourquoi ce titre, alors ?

Georges PIERRET nous l'a dit lui-même :

«Si j'avais titré sur l'Histoire de CELIB ou quelque chose comme cela, le livre se serait adressé aux seuls initiés. Or mon but était de faire en sorte que le plus grand nombre possible de gens sache ce qu'ont été, en réalité, les rapports entre Paris et la Bretagne, au cours des vingt cinq dernières années (et par conséquent, le rôle du CELIB qui a marqué toute cette période).

«Mai 1968 m'a fourni l'occasion et le moyen, parce que l'entrevue avec Georges POMPIDOU est aussi l'un des grands moments de l'Histoire du CELIB.

«Mon seul regret est de n'avoir pas eu plus de temps pour écrire ce livre»

Faut-il le regretter ? Peut-être, dans la mesure où, ayant été aux premières loges — ou, mieux, en première ligne — pendant une dizaine d'années, Georges PIERRET avait, certainement, beaucoup d'autres choses à dire.

Mais, peut-être est-ce à ce manque de temps que le livre doit certaines de ses qualités, parmi beaucoup d'autres : il se lit facilement et on retient l'essentiel :

L'Union des Bretons de toutes tendances a fait la force de la Bretagne durant le temps de cette union et durant ce temps seulement. La désunion actuelle profite au Centralisme.

Le livre de Georges PIERRET arrive dans un moment crucial. Il parait, alors que beaucoup sont inquiets sur la situation régionale ; alors que le CELIB, lui-même, s'interroge sur le moyen de sauver la Régionalisation.

Tous les membres du CELIB — anciens et présents, devront lire MAI BRETON. Ils en apprendront beaucoup en quelques heures ; et la Bretagne ne pourra qu'y gagner.

En Bretagne dans toutes les librairies ; et, à Paris à la Maison de la Bretagne, Montparnasse. — Prix 29 F.